



**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Salle Laure-Gaudreault, 5<sup>e</sup> étage, centre administratif**

**Séance extraordinaire du 29 juin 2016 (17 h 30)**

**– 17<sup>e</sup> –**

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente  
Chantal Jorg
  - MM. Mohamed Maazami  
Kenneth George (par conférence téléphonique)  
Jean-François Gosselin  
Jean-Denis Dufort
  - Mmes Émilie Auclair  
Diane Beudet  
Stéphanie Bellenger-Heng  
Violaine Cousineau
  - M. Khokon Maniruzzaman
  - Mme Mélanie Robinson
  - M. Steve Ouellet
  - Mme Guylène Dhormes
  - MM. Marcel Lauzon  
Jocelyn Pauzé
- ABSENTS :**
- Mme Marie-José Mastromonaco, vice-présidente
  - M. Ben Valkenburg
- Sont aussi  
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général par intérim
  - M<sup>c</sup> Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe
  - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
  - MM. Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Jean Ouimet, directeur général adjoint par intérim à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement

- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 1  
Louis Bienvenue, directeur au Bureau de soutien à la gestion des établissements du secondaire, unité 2
  - Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 4  
Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 5
  - MM. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire  
Gérald Gauthier, directeur adjoint des Services éducatifs  
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
  - Mme Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service des ressources financières
  - M. Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information
  - Mmes Sophie Archambault, réviseuse linguistique  
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général  
Lynda Émond, technicienne au Service des technologies de l'information

\*\*\*\*\*

Il est à noter que le commissaire Kenneth George participe à distance à la séance. Conformément aux articles 169 de la *Loi sur l'instruction publique* et 2.1 du *Règlement 2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal*, une communication directe est possible entre M. George et tous les commissaires par voie de conférence téléphonique.

\*\*\*\*\*

Le commissaire Kenneth George est absent à compter du point 17 (PÉ-AVIS-21). La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng est absente pendant les discussions du point PÉ-AVIS-22. Le commissaire-parent Steve Ouellet arrive pendant le point 1.

\*\*\*\*\*

Les deux points suivants sont retirés séance tenante :

- A-34-2599 – Service du secrétariat général – comité de révision portant sur une décision concernant un élève de la formation générale des jeunes
- et
- PÉ-AVIS-23 – Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève

Par conséquent, les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Période réservée au public
- 2- CC-I-21 Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin – révision des taux de location pour les ateliers d'artistes
- 3- CC-I-22 Proposition d'urgence des commissaires Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin – adhésion de la CSDM au système d'achats coopératifs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)
- 4- CC-M-237 Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon – règles budgétaires
- 5- DG-01-310 Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – évaluation finale – année 2015-2016
- 6- DG-01-311 Direction générale – personnel de direction de services – poste de direction du Service du secrétariat général – évaluation finale – année 2015-2016
- 7- DG-02-329 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents
- 8- A-11-60 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Robert-Gravel en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* pour les années 2016-2017 à 2018-2019 – version finale après consultation auprès des différentes instances
- 9- A-11-61 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Étoile filante en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* pour les années 2016-2017 à 2018-2019 – version finale après consultation auprès des différentes instances
- 10- A-13-02 Service du développement et de l'innovation professionnelle – personnel cadre – poste de coordination au Service du développement et de l'innovation professionnelle – évaluation finale – année 2015-2016

- 11- A-29-1761 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – demande de congé à temps partiel dans le cadre d’une retraite progressive
- 12- A-31-3104-A Service des ressources financières – budget 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal
- 13- A-33-960 Service des ressources matérielles – programmation 2016-2017 – plan directeur d’investissement – version provisoire
- 14- A-34-2570 Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle 2015-2016
- 15- A-34-2597 Service du secrétariat général – comité de révision portant sur une décision concernant un élève de la formation générale des jeunes
- 16- A-34-2598 Service du secrétariat général – comité de révision portant sur une décision concernant un élève de la formation générale des jeunes
- 17- PÉ-AVIS-21 Protecteur de l’élève – avis de la protectrice de l’élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2015-2016
- 18- PÉ-AVIS-22 Protecteur de l’élève – avis de la protectrice de l’élève
- 19- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières, article 11 du règlement R2011-1 :
  - a) A-29-1745 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année scolaire 2016-2017
  - b) A-29-1762 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année scolaire 2016-2017 (manifestations d’intérêts)
- 20- Information :
  - a) DG-01-312 Direction générale – bilan du projet-pilote visant l’implantation d’un bureau de projets institutionnels
- 21- Période réservée aux commissaires
- 22- Période réservée à la Direction générale
- 23- Autres sujets

## Déclaration de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance extraordinaire du Conseil des commissaires. Elle souligne par ailleurs que cette séance est spéciale puisqu'il s'agit de la dernière à laquelle assistera le directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, M. Maurice Lachance. Celui-ci, après une longue carrière au cours de laquelle il a été enseignant, directeur d'établissement, directeur de réseau puis directeur général adjoint, prend sa retraite le 30 juin 2016. La présidente, au nom du Conseil des commissaires, le remercie pour son engagement sincère à l'endroit de la CSDM, pour son sens de l'analyse et sa perspicacité, notamment sur les questions politiques, ainsi que pour son travail effectué en collégialité avec ses collègues et les membres du personnel.

M. Maurice Lachance prend la parole pour remercier la présidente, les commissaires et les commissaires-parents qui lui ont permis d'assumer des fonctions hautement stratégiques à la CSDM. Il remercie également ses collègues à la Direction générale, pour l'environnement de travail stimulant et le climat de confiance qui y règne, ainsi que les directions en soutien et les directions de service, qui travaillent à l'amélioration constante des services à la population dans un contexte extrêmement difficile de réduction des ressources. Après avoir brièvement rappelé certaines réalisations des services dont il avait la responsabilité, M. Lachance souligne qu'au cours des trois années qu'il a passées à la Direction générale, il a pu constater que la CSDM a gagné en maturité de gestion. Enfin, il rappelle l'importance de la mission éducative de la CSDM en soulignant que chaque élève de la Commission scolaire a quelque chose de précieux à apporter à la société.

### 1. Période réservée au public

#### a) Règlement concernant les règles d'assemblée aux séances du Conseil des commissaires

Avant le début de la période réservée au public, la présidente rappelle les principales dispositions du Règlement concernant les règles d'assemblée aux séances du Conseil des commissaires de la CSDM applicables à la période réservée au public (article 23). Elle lit le texte suivant :

*« La période du public est d'une durée d'environ 30 minutes et permet aux membres du public de poser des questions. Elle peut être prolongée si les membres du Conseil y consentent. Nous avons la liste des personnes inscrites à la période du public pour la présente séance, ainsi que le sujet que ces personnes souhaitent traiter devant le Conseil. Je vais donc accorder le droit de parole aux personnes inscrites sur cette liste. Ces personnes devront se lever et poser leur question. Je vais ensuite, si possible, soit répondre à la question, soit demander au directeur général d'y répondre ou inviter le gestionnaire concerné à rencontrer la personne qui pose la question, ou bien noter la question et transmettre une réponse écrite en temps opportun. Toute réponse écrite ou verbale devra se limiter à la question posée.*

*Enfin, j'aimerais préciser que la période de questions ne donnera lieu à aucun débat entre les membres du Conseil ou entre un membre du public et un membre du Conseil. Je rappelle aux membres du Conseil que nous avons un code de déontologie et des règlements pour les séances du Conseil des commissaires et qu'il faut éviter de se placer en conflit d'intérêts lorsqu'il y a des dossiers à l'ordre du jour dans lesquels nous sommes personnellement impliqués. »*

b) Transport scolaire pour les écoles Atelier, FACE et Fernand-Seguin

Mme Lyne Beauregard se présente au nom de la coalition qui réclame la poursuite du transport scolaire pour trois écoles à volet particulier. Elle lit le texte suivant :

*« Bonjour. Merci, Madame la Présidente, de nous accueillir à nouveau ce soir.*

*Le 13 juin dernier, près de 300 parents de FACE, Atelier et Fernand-Seguin se sont réunis en assemblée générale spéciale. Unanimement, ils ont demandé que le transport scolaire soit maintenu. Ils se sont dits prêts à payer. Ils ont refusé de répondre au premier sondage parce qu'il ne contenait pas assez de variables. Ils ont demandé à la CSDM de les inclure et se sont rendus disponibles pour y répondre durant l'été.*

*La semaine dernière, la CSDM a préparé un second sondage aux parents. Elle a ignoré ces variables permettant de réduire les coûts. Elle n'a pas informé les parents de la possibilité d'étaler les paiements, élément majeur dans la prise de décision.*

*La CSDM demandait de répondre avant mardi, soit hier. Et ce soir, elle décide. Bien qu'engagés à répondre, les parents ont eu peu de temps pour le faire, considérant le début des vacances.*

*Pour nous, les parents, l'urgence consiste à sécuriser le transport scolaire. Et, au fond, la CSDM ne désapprouve pas sinon elle n'aurait pas tenu de sondages. Il ne reste plus que le litige sur les coûts. Nous disons que Québec a une grande responsabilité là-dedans.*

*Et nous ne sommes pas les seuls.*

*Mercredi dernier, les trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale nous ont tous soutenus. Ils ont dénoncé une tarification discriminatoire. Ils ont visé le gouvernement. Critiqué la tendance de fond vers une école publique à deux vitesses. Réclamé le maintien du transport ou son rétablissement. Revendiqué son financement par l'État sans en refiler la facture aux parents.*

*La Fédération des comités de parents du Québec nous appuie. Elle aussi a visé le gouvernement. Elle a dénoncé la propagation de taxes cachées en transport scolaire pour avoir accès à un projet éducatif particulier. Elle demande expressément au gouvernement de renverser la vapeur et d'intervenir.*

*On sait aussi que le cabinet du Ministre, dans une lettre datée du 9 mai 2016, a au fond remis les pendules à l'heure en écrivant : "Une commission scolaire et les parents dont les enfants sont inscrits à des écoles hors du quartier, par exemple une école à vocation particulière, peuvent s'entendre sur le partage des coûts du transport scolaire".*

*C'est donc là où nous en sommes.*

*Sur l'entente qu'il y a à avoir...*

*C'est l'œuf ou la poule. La CSDM demande un engagement aux parents avant de passer la commande d'autobus. Les parents demandent à la CSDM un engagement de sa part envers le coût le plus bas possible avant d'ouvrir leur portefeuille.*

*Fort du soutien de nos parents, de celui des partis politiques de l'Assemblée nationale, de la Fédération des comités de parents du Québec, du Ministère via sa lettre, la Coalition veut savoir où loge sa propre commission scolaire. Elle veut savoir où loge son propre comité central de parents.*

*Êtes-vous pour l'école publique à deux vitesses ou pour l'accessibilité universelle?*

*Êtes-vous pour une tarification discriminatoire ou pour la gratuité du système public?*

*Souhaitez-vous réserver le choix d'un projet éducatif aux seuls parents plus riches ou souhaitez-vous un véritable choix?*

*Souhaitez-vous jouer le jeu du gouvernement de faire porter le fardeau des compressions sur les épaules des parents ou, comme plus importante commission scolaire du Québec, montrer la voie que vous demandent les parents?*

*Les écoles publiques québécoises doivent être accessibles à tous les enfants. Pas juste à ceux dont les parents ont les moyens.*

*Ce droit des parents envers le choix de l'école qui répond le mieux à leur préférence ne doit pas être associé à l'obligation de payer pour s'y rendre.*

*C'est la mission du réseau public. Il doit tenir compte du financement du transport.*

*Alors, notre question, Madame la Présidente :*

*Le Conseil des Commissaires a appuyé en 2013 la Coalition pour des écoles saines. Il a appuyé en octobre dernier le mouvement Je protège mon école publique. Nous participons au même mouvement de protection de l'école publique, mais à travers le transport scolaire, nous vous demandons aujourd'hui, Madame la Présidente, si vous comptez appuyer officiellement et publiquement la Coalition des parents pour le transport scolaire.*

*Ce sera notre seule question. »*

Mme Harel Bourdon remercie l'intervenante et explique que la réponse qu'elle leur présente a été préparée en concertation avec les trois commissaires des écoles concernées, soit M. Mohamed Maazami, Mme Stéphanie Bellenger-Heng et Mme Chantal Jorg. Elle rappelle ensuite que le taux de réponse au sondage est très faible et indique que les parents ont encore jusqu'au dimanche soir suivant pour y répondre, après quoi la décision sera prise, et elle assure que la coalition et les parents recevront à la fois les résultats du sondage et la décision de la Commission scolaire. Mme Harel Bourdon souligne ensuite que le Conseil des commissaires a toujours travaillé en concertation avec les commissaires-parents et les parents du comité de parent et elle rappelle que l'objectif pour les trois écoles était de récupérer les sommes payées par la CSDM afin de les réinvestir dans des services plus directs à l'élève.

Par ailleurs, Mme Harel Bourdon tient à donner quelques précisions sur le dossier. Tout d'abord, elle indique que la politique sur le transport est modulée selon les segments d'âge et que comme très peu d'élèves de quatrième année utilisent le service de places disponibles, leur inclusion aux fins du calcul des coûts ne changerait rien aux résultats. Elle souligne que la CSDM est ouverte à l'optimisation des trajets, mais que c'est déjà un travail qui s'effectue en continu, tout au long de l'année. De plus, elle signale que le recours à des arrêts de secteur ferait en sorte que certains élèves devraient s'y présenter beaucoup trop tôt le matin, ce qui poserait des problèmes de sécurité. Enfin, elle indique que pour l'école FACE, les élèves de la Commission scolaire English-Montréal ont déjà été pris en compte et que cette école est déjà jumelée à quatre autres écoles pour le transport scolaire. Elle conclut en invitant les parents à répondre au sondage de la CSDM au cours des prochains jours.

c) Hausse de loyer d'artistes et d'artisans

M. Anthony McLean se présente pour faire le suivi de son dossier, présenté à la période réservée au public de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 15 juin 2016. Il rappelle que la hausse de loyer des artistes et artisans locataires de la CSDM depuis 25 ans, qui sont désormais considérés par la CSDM comme des entrepreneurs privés, rend leur loyer inabordable pour eux et il ajoute que la majoration de 25 % de la superficie louée fait en sorte que le loyer réel est bien supérieur au taux indiqué sur papier. Par ailleurs, il souligne l'importance de leur présence culturelle dans le quartier et explique qu'ils offrent d'organiser, à quelques reprises durant l'année, des activités portes ouvertes pour les garderies et les écoles du quartier afin d'initier les enfants aux arts plastiques. M. McLean conclut son intervention en demandant si le dossier a progressé depuis la dernière séance.

Mme Harel Bourdon explique que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaire prévoit des consultations sur l'utilisation d'une partie du bâtiment pour répondre aux besoins de scolarisation du quartier et que la CSDM ne peut assurer que les locaux pourront continuer d'être loués à long terme. Elle ajoute que des employés du CREP s'installeront dans des locaux libres du bâtiment dès l'été et elle rappelle que beaucoup de travaux doivent y être effectués, travaux qui ne sont pas financés par le gouvernement.



Mme Harel Bourdon annonce par ailleurs qu'une résolution d'un commissaire sur ce dossier est inscrite à l'ordre du jour, au point 2, et elle invite M. McLean à rester pour écouter les discussions relatives à ce point. Enfin, elle indique que Mme Carmel Harrigan sera responsable des baux à compter du 1<sup>er</sup> juillet et qu'elle pourra répondre aux questions des locataires.

d) Organisation des jeunes de Parc-Extension

Mme Guylaine Hébert, directrice générale de l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, se présente pour lire une lettre envoyée par son organisme à la présidente :

« Madame,

*Le 8 juin dernier, l'organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO) a reçu de la Commission scolaire de Montréal une lettre l'informant du non-renouvellement de la mesure alimentaire destinée aux écoliers défavorisés de cinq écoles du quartier. Cette production quotidienne de repas est assumée par notre organisme depuis plus d'une vingtaine d'années.*

*La lettre mentionne également que ce contrat, qui représente 850 repas du midi, soit l'équivalent de 136 000 repas par année, sera "rapatrié" par les centres de production de la CSDM qui sont en phase "d'optimisation".*

*Pour notre organisme sans but lucratif, qui s'apprête à célébrer, en 2017, 50 ans d'implication auprès des jeunes de Parc-Extension qui comptent parmi les plus défavorisés de l'île de Montréal, la fin abrupte de ce contrat représente un énorme manque à gagner qui aura des conséquences importantes sur l'organisme et sur la vie communautaire du quartier.*

*Cet avis de non-renouvellement, qui a été reçu la veille de la fin du programme de la mesure alimentaire de l'année scolaire 2015-2016, évoque dans une courte phrase que "des conseils d'établissement ont fait parvenir à la CSDM des résolutions demandant de mettre fin à l'offre alimentaire actuelle".*

*Les raisons invoquées par les directions d'écoles rejointes sont principalement liées à la qualité et à la variété de la nourriture servie. Pourtant, chaque année, avant le début du service, tous les menus proposés sont approuvés par les services alimentaires de la CSDM. Rappelons que, dans Parc-Extension, la clientèle est majoritairement composée de jeunes provenant d'un large spectre de communautés culturelles qui ont des habitudes et des goûts alimentaires très variés. Ce contexte représente un défi de taille pour satisfaire tout un chacun sur une base quotidienne.*

*Bien que quelques ajustements aient été apportés à la présentation des plats depuis la mise en place du système de barquettes en janvier dernier, à aucun moment PEYO n'a reçu d'avis écrit formel ou d'appel des autorités des écoles et des services alimentaires de la CSDM faisant état d'insatisfaction majeure quant aux services rendus.*

*Quant au volet hygiène et salubrité, l'excellent rapport d'inspection de la Ville de Montréal daté du 20 avril 2016 mentionne "que l'exploitant observait les bonnes pratiques de fabrication et disposait des installations nécessaires dans son établissement alimentaire afin d'assurer la qualité et l'innocuité des aliments servis".*

*Pourquoi la CSDM et les écoles ont-elles attendu à la toute fin de l'année scolaire pour mettre fin à l'entente de service avec PEYO?*

*Ce que nous constatons, c'est que la CSDM a fait le choix de sacrifier son entente avec notre organisme, pour qui cette décision représente une perte de revenu de près de 500 000 \$ par an.*

*Pourtant, PEYO est partenaire avec les écoles de la CSDM de Parc-Extension depuis de nombreuses années et a développé au fil des ans des relations avec de nombreux jeunes qui fréquentent assidûment des activités parascolaires telles que le sport, l'aide aux devoirs, les activités de loisir, le programme Art et Contes, les camps de jour estival et de la relâche, etc.*

*Les conséquences se traduiront par une inévitable restructuration interne incluant des mises à pied, une perte de pouvoir d'achat de denrées alimentaires qui permet d'offrir des repas à prix abordable à la cafétéria communautaire, dont la principale clientèle provient de l'école de francisation de la CSDM du Centre William-Hingston.*

*Il faut également considérer l'argent investi dans les énergies et efforts déployés ces dernières années pour rendre la cuisine plus fonctionnelle, dont son agrandissement récent et l'acquisition d'équipement requis pour, entre autres, la production en barquette qui devaient permettre l'offre de menus végétariens pour rejoindre davantage de jeunes éligibles au programme de la mesure alimentaire.*

*La perte pour PEYO est certes considérable, mais les plus pénalisés seront les enfants dont le nombre ayant accès à la mesure alimentaire diminuera en raison de l'augmentation du coût de production des repas, en plus de la perte significative d'activités et de ressources dédiées aux familles du quartier.*

*Madame la Présidente, comme indiqué dans la lettre du 8 juin dernier, dans laquelle la CSDM reconnaît notre précieuse collaboration et notre dévouement auprès de vos élèves au cours des dernières années, force est de constater que PEYO ne mérite pas de perdre abruptement cet important contrat. Nous vous demandons de réviser cette décision pour faire en sorte que notre organisme puisse continuer à nourrir les écoliers ainsi que de maintenir et de renforcer sa mission auprès des jeunes et des familles de Parc-Extension. »*

Mme Harel Bourdon remercie l'intervenante et l'informe que le commissaire scolaire de sa circonscription, M. Kenneth George, assiste à la séance par conférence téléphonique, et elle précise qu'elle a reçu la lettre de l'intervenante le jour même. Elle explique ensuite que plusieurs motifs justifient la décision prise et que, de concert avec son commissaire, M. Kenneth George, elle lui enverra une lettre pour lui expliquer la décision en détail, avant le 15 juillet prochain.

2. Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin – révision des taux de location pour les ateliers d'artistes

Document déposé : CC-I-21

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est partenaire de nombreux organismes culturels;

CONSIDÉRANT que la CSDM a à cœur de contribuer au développement de la vie culturelle montréalaise en favorisant l'initiation des jeunes à la pratique artistique et en leur permettant le plus large accès possible au monde des arts;

CONSIDÉRANT que la CSDM abrite, dans ses immeubles excédentaires, des ateliers d'artistes;

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption de la nouvelle grille tarifaire de location des espaces vacants, la CSDM a pris soin d'offrir des tarifs aussi bas que possible à des partenaires du monde communautaire;

CONSIDÉRANT que cette grille tarifaire ne prend pas en considération le statut économique des artistes et qu'elle les place, *de facto*, dans la catégorie « entreprises privées et institutions »;

CONSIDÉRANT que ces artistes, par leur pratique, sont des moteurs importants de la vie culturelle et sociale, et que la nature de leur travail les rapproche beaucoup plus du monde communautaire que de celui de l'entreprise privée;

Il est RECOMMANDÉ :

1<sup>o</sup> de CLASSER les ateliers d'artistes dans la catégorie « organismes à but non lucratif (OBNL) » aux fins d'établissement de la tarification des espaces locatifs.

La commissaire Chantal Jorg propose les modifications suivantes :

- Au premier considérant, remplacer « est partenaire de nombreux » par « abrite plusieurs »;
- Retirer le deuxième considérant, commençant par « CONSIDÉRANT que la CSDM a à cœur »;

- Ajouter, entre le troisième et le quatrième considérant, le considérant suivant :
  - « CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a cru bon de réduire substantiellement le nombre de catégories de classification des locataires et qu’il convient de ne pas se mettre en situation de retourner au *statu quo ante* en créant de nouvelles catégories ou sous-catégories; »
- Retirer le cinquième considérant, commençant par « CONSIDÉRANT que cette grille tarifaire »;
- Remplacer la proposition par les deux paragraphes suivants :
  - « 1° d’INVITER les artistes qui louent des locaux à l’édifice Luke-Callaghan, au 5611, rue Clark, à se constituer en organisme à but non lucratif (OBNL) pour bénéficier de leurs tarifs de location;
  - 2° de DÉTERMINER que le loyer qui sera facturé sera celui des organismes communautaires selon la tarification en vigueur pour l’année 2016-2017 si, avant le 31 octobre 2016, ils ont déposé au Secrétariat général les documents nécessaires certifiant leur reconnaissance comme OBNL. »

Ces propositions de modifications sont adoptées à l’unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale, telle qu’elle est modifiée, est adoptée à l’unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que la CSDM abrite plusieurs organismes culturels;

CONSIDÉRANT que la CSDM abrite, dans ses immeubles excédentaires, des ateliers d’artistes;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a cru bon de réduire substantiellement le nombre de catégories de classification des locataires et qu’il convient de ne pas se mettre en situation de retourner au *statu quo ante* en créant de nouvelles catégories ou sous-catégories;

CONSIDÉRANT que lors de l’adoption de la nouvelle grille tarifaire de location des espaces vacants, la CSDM a pris soin de ménager des tarifs aussi bas que possible à des partenaires du monde communautaire;

CONSIDÉRANT que ces artistes, par leur pratique, sont des moteurs importants de la vie culturelle et sociale, et que la nature de leur travail les rapproche beaucoup plus du monde communautaire que de celui de l’entreprise privée;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'INVITER les artistes qui louent des locaux à l'édifice Luke-Callaghan, 5611, rue Clark, à se constituer en OBNL pour bénéficier des tarifs de location;
- 2° de DÉTERMINER que le loyer qui leur sera facturé sera celui des organismes communautaires selon la tarification en vigueur, pour l'année 2016-2017 si, avant le 31 octobre 2016, ils ont déposé au Secrétariat général les documents nécessaires certifiant leur reconnaissance comme OBNL.

3. Proposition d'urgence des commissaires Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin – adhésion de la CSDM au système d'achats coopératifs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

Document déposé : Rapport CC-I-22

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) est un organisme public qui offre des services techniques, administratifs et financiers aux cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que le CGTSIM permet l'atteinte d'une plus grande justice sociale sur l'île de Montréal en égalisant l'effort fiscal entre les contribuables et en répartissant les revenus de façon équitable;

CONSIDÉRANT que le CGTSIM favorise la concertation, et ce, notamment en matière d'éducation dans les milieux défavorisés et offre des services qui génèrent des économies d'échelle importantes au profit des élèves des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal se partageront annuellement un montant de 10 M\$ au cours des trois prochaines années dans le cadre des mesures de rattrapage en matière d'éducation dans les écoles de milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT que ces allocations sont distribuées selon les règles de répartition adoptées par le Comité de gestion et que ces règles tiennent compte des principes de solidarité et d'équité;

CONSIDÉRANT que la CSDM reçoit plus de 52 % des mesures de rattrapage en matière d'éducation dans les écoles de milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT que le CGTSIM offre aussi des services communs aux commissions scolaires tels des services juridiques, le Régime de gestion des risques et le Système d'achats coopératif;

CONSIDÉRANT que le Système d'achats coopératif (SAC) veut répondre aux préoccupations des commissions scolaires afin d'obtenir les meilleurs produits et services aux meilleurs coûts par l'entremise d'un pouvoir d'achat accru tout en leur conservant une autonomie d'action;

CONSIDÉRANT que le CGTSIM offre des achats regroupés pour treize catégories de produits et services : papier d'impression, papier hygiénique et papier essuie-mains, sacs à ordures, lampes et ballasts, mazout, fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire, filtres à air, fournitures de micro-informatique, fournitures de bureau, enveloppes, fournitures d'arts plastiques, tablettes électroniques et agences de voyages pour les voyages étudiants;

CONSIDÉRANT que la CSDM ne participe aux achats regroupés que pour cinq catégories de produits sur treize, préférant procéder individuellement à des appels d'offres pour les huit autres catégories de produits;

CONSIDÉRANT la réduction des effectifs au Service des approvisionnements de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'en procédant individuellement aux appels d'offres, la CSDM prive les autres commissions scolaires de l'île de Montréal d'un grand volume d'achats et, par conséquent, d'économies importantes;

CONSIDÉRANT la responsabilité de l'ensemble des commissions scolaires de veiller, conjointement, à la saine gestion des fonds publics et de s'assurer de dégager des économies d'échelle globales;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° de MANDATER la Direction générale pour revoir les pratiques d'approvisionnement de la CSDM en tenant compte des économies d'échelle globales qui peuvent être réalisées par l'ensemble des cinq commissions scolaires, de manière à assurer la gestion la plus efficace possible des fonds publics;
- 2° de JOINDRE les achats regroupés du CGTSIM pour toutes les catégories de produits;
- 3° de JUSTIFIER auprès du Conseil des commissaires toute dérogation à cette règle.

Le commissaire Khokon Maniruzzaman propose les modifications suivantes :

- Retirer les sept premiers considérants;
- Au huitième considérant, ajouter « du CGTSIM » après « Système d'achats coopératif (SAC) » et remplacer « afin d'obtenir » par « notamment en obtenant »;

- Au douzième considérant, remplacer « d'économies importantes » par « d'économies additionnelles possibles »;
- Ajouter un dernier considérant :  
« CONSIDÉRANT la responsabilité du comité exécutif eu égard aux achats faits à la CSDM; »
- Remplacer les trois paragraphes de la proposition par les trois paragraphes suivants :  
« 1° de DONNER au directeur général le mandat d'actualiser les études déjà produites sur la participation de la CSDM au système d'achats coopératif du CGTSIM et d'évaluer la pertinence de revoir nos pratiques d'approvisionnement en tenant compte des intérêts spécifiques de la CSDM et des économies d'échelle globales qui peuvent être réalisées par l'ensemble des cinq commissions scolaires;  
2° de DÉPOSER son rapport au comité exécutif et au Conseil;  
3° de DEMANDER au comité exécutif de déterminer une orientation à ce sujet et d'en faire part au Conseil des commissaires. »

Le vote est demandé sur cette proposition de modification par le commissaire Jean-Denis Dufort.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent pour la proposition d'amendement.

Les commissaires Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent contre la proposition d'amendement.

Le commissaire Jean-François Gosselin s'abstient.

La proposition de modification est adoptée par la majorité des commissaires présents.

La proposition telle qu'elle est modifiée est alors adoptée.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que le Système d'achats coopératif (SAC) du CGTSIM veut répondre aux préoccupations des commissions scolaires notamment en obtenant les meilleurs produits et services aux meilleurs coûts par l'entremise d'un pouvoir d'achat accru tout en leur conservant une autonomie d'action;

CONSIDÉRANT que le CGTSIM offre des achats regroupés pour treize catégories de produits et services : papier d'impression, papier hygiénique et papier essuie-mains, sacs à ordures, lampes et ballasts, mazout, fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire, filtres à air, fournitures de micro-informatique, fournitures de bureau, enveloppes, fournitures d'arts plastiques, tablettes électroniques et agences de voyages pour les voyages étudiants;

CONSIDÉRANT que la CSDM ne participe aux achats regroupés que pour cinq catégories de produits sur treize, préférant procéder individuellement à des appels d'offres pour les huit autres catégories de produits;

CONSIDÉRANT la réduction des effectifs au Service des approvisionnements de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'en procédant individuellement aux appels d'offres, la CSDM prive les autres commissions scolaires de l'île de Montréal d'un grand volume d'achats et, par conséquent, d'économies additionnelles possibles;

CONSIDÉRANT la responsabilité de l'ensemble des commissions scolaires de veiller, conjointement, à la saine gestion des fonds publics et de s'assurer de dégager des économies d'échelle globales;

CONSIDÉRANT la responsabilité du comité exécutif eu égard aux achats faits à la CSDM;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER au directeur général le mandat d'actualiser les études déjà produites sur la participation de la CSDM au système d'achats coopératif du CGTSIM et d'évaluer la pertinence de revoir nos pratiques d'approvisionnement en tenant compte des intérêts spécifiques de la CSDM et des économies d'échelle globales qui peuvent être réalisées par l'ensemble des cinq commissions scolaires;
- 2° de DÉPOSER son rapport au comité exécutif et au Conseil;
- 3° de DEMANDER au comité exécutif de déterminer une orientation à ce sujet et d'en faire part au Conseil des commissaires.

4. Proposition d'urgence de la présidence Catherine Harel Bourdon – règles budgétaires

Document déposé : Rapport CC-M-237-A

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires officielles ont été transmises à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans la semaine du 20 juin;



CONSIDÉRANT que depuis cinq ans les règles budgétaires sont remises très tardivement (fin juin et parfois en juillet) à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la loi impose au Conseil des commissaires d'adopter le budget au plus tard le 30 juin;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire génère de grandes difficultés pour les écoles et les centres ainsi que pour l'adoption du plan de l'effectif des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire ne permet pas aux conseils d'établissement d'assumer leur responsabilité légale quant au budget de leur école;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° de DONNER à la présidente le mandat d'intervenir auprès du ministre de l'Éducation pour lui expliquer la nécessité de revoir le processus devant mener à l'adoption du budget par les commissions scolaires de façon plus responsable;
- 2° de DONNER au directeur général le mandat d'intervenir en ce sens auprès des autorités administratives du ministère;
- 3° de DEMANDER au ministère de produire une étude sur les façons de faire, à ce sujet, en Ontario et dans diverses provinces du Canada;
- 4° de FAIRE parvenir cette résolution à l'ensemble des commissions scolaires du Québec;

La commissaire Émilie Auclair propose de modifier le premier considérant pour qu'il se lise comme suit :

« CONSIDÉRANT que les règles budgétaires officielles ne sont pas transmises à la CSDM en date du 29 juin. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires officielles ne sont pas transmises à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en date du 29 juin;

CONSIDÉRANT que depuis cinq ans les règles budgétaires sont remises très tardivement (fin juin et parfois en juillet) à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la loi impose au Conseil des commissaires d'adopter le budget au plus tard le 30 juin;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire génère de grandes difficultés pour les écoles et les centres ainsi que pour l'adoption du plan de l'effectif des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire ne permet pas aux conseils d'établissement d'assumer leur responsabilité légale quant au budget de leur école;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidente le mandat d'intervenir auprès du ministre de l'Éducation pour lui expliquer la nécessité de revoir le processus devant mener à l'adoption du budget par les commissions scolaires de façon plus responsable;
- 2° de DONNER au directeur général le mandat d'intervenir en ce sens auprès des autorités administratives du ministère;
- 3° de DEMANDER au ministère de produire une étude sur les façons de faire, à ce sujet, en Ontario et dans diverses provinces du Canada;
- 4° de FAIRE parvenir cette résolution à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

5. Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – évaluation finale – année 2015-2016

Document déposé : Rapport DG-01-310 en date du 15 juin 2016  
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par le supérieur immédiat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le choix de Mme Lucie Painchaud, qui a favorablement réussi sa période de probation au poste de direction générale à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle.

6. Direction générale – personnel de direction de services – poste de direction du Service du secrétariat général – évaluation finale – année 2015-2016

Document déposé : Rapport DG-01-311 en date du 15 juin 2016  
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par le supérieur immédiat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le choix de Mme France Pedneault, qui a favorablement réussi sa période de probation au poste de direction du Service du secrétariat général.

7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents

Document déposé : Rapport DG-02-329 en date du 13 juin 2016  
de M. Michel Vallerand et de Mme Naïma Benslimane  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que des dépenses non récurrentes ont été imputées au budget de fonctionnement de la Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement;

CONSIDÉRANT qu'il est important de rendre compte des dépenses dans leur contexte pour la planification et l'équilibre budgétaires;

CONSIDÉRANT que le détail des dépenses figure en annexe;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER une révision budgétaire 2015-2016 de 30 618,09 \$;
- 2° de DEMANDER au Service des ressources financières d'effectuer le transfert de ces sommes au budget 2015-2016, dans l'indice 200-000-1-52110-530 (21 551,09 \$) et 200-908-1-52110-830 (9 067 \$) de la Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement.

8. Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Robert-Gravel en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique pour les années 2016-2017 à 2018-2019 – version finale après consultation auprès des différentes instances

Document déposé : Rapport A-11-60 en date du 13 juin 2016  
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la commission scolaire peut, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école Robert-Gravel désirent poursuivre le projet particulier de leur école;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal ont été consultés;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le projet particulier de formation ainsi que les éventuels critères de sélection tels qu'ils sont présentés pour l'école Robert-Gravel (ordre secondaire, projet particulier arts-études en art dramatique);
- 2° d'AUTORISER le directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire de resoumettre le présent rapport avec le résultat des consultations au Conseil des commissaires;
- 3° de DEMANDER au directeur général de la CSDM de faire parvenir le présent rapport au MEES, via la plateforme virtuelle Collecte Info, pour qu'il soit accepté.

9. Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Étoile filante en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique pour les années 2016-2017 à 2018-2019 – version finale après consultation auprès des différentes instances

Document déposé : Rapport A-11-61 en date du 13 juin 2016  
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la commission scolaire peut, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école Étoile filante désirent poursuivre le projet particulier de leur école;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal ont été consultés;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le projet particulier de formation ainsi que les éventuels critères de sélection tels qu'ils sont présentés pour l'école Étoile filante (ordre primaire, projet particulier d'école alternative);
- 2° d'AUTORISER le directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire de resoumettre le présent rapport avec le résultat des consultations au Conseil des commissaires;
- 3° de DEMANDER au directeur général de la CSDM de faire parvenir le présent rapport au MEES, via la plateforme virtuelle Collecte Info, pour qu'il soit accepté.

10. Service du développement et de l'innovation professionnelle – personnel cadre – poste de coordination au Service du développement et de l'innovation professionnelle – évaluation finale – année 2015-2016

Document déposé : Rapport A-13-02 en date du 13 juin 2016  
de M. René Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation d'un membre du personnel cadre;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel cadre;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués au rapport d'évaluation fourni par le supérieur immédiat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> de CONFIRMER dans son poste madame Marie-Christine De Courcy, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de coordonnatrice au Service du développement et de l'innovation professionnelle.

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – demande de congé à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive

Document déposé : Rapport A-29-1761 en date du 16 juin 2016  
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive commençant pendant l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'ACCORDER à Mme Line Lapierre, directrice des Services éducatifs, un congé sans traitement à temps partiel pour l'équivalent de treize jours (5%) qui sera pris chaque année du contrat dans le cadre d'une retraite progressive de quatre ans commençant le 29 août 2016.

12. Service des ressources financières – budget 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-31-3104-A en date du 29 juin 2016  
de Mme Tonia Di Guglielmo et de M. Krimo Azouaou  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les éléments qui viennent modifier la situation budgétaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exercer une gestion responsable et équitable du budget de la Commission scolaire afin d'assurer, à moyen et à long terme, l'autonomie financière de celle-ci;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire a publié en date du 6 juin 2016 un avis public dans le quotidien *Le Devoir* informant la population que le budget de la CSDM pour l'année 2016-2017 serait présenté à la séance extraordinaire du 29 juin 2016 du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'avis des administrateurs de la CSDM;

CONSIDÉRANT que compte tenu du projet des règles budgétaires et des paramètres de consultation 2016-2017 connus à ce jour, la CSDM prévoit un équilibre d'exercice pour l'année scolaire 2016-2017, ce qui est en concordance avec ce qui avait été annoncé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) lors de la présentation de son plan de redressement et d'équilibre budgétaire pluriannuel en juillet 2015;

CONSIDÉRANT que malgré le fait que les règles budgétaires officielles pour l'année scolaire 2016-2017 ont été adoptés par le Conseil du trésor le 28 juin 2016, les paramètres initiaux 2016-2017 (présentant la répartition des allocations par commission scolaire) n'étaient pas encore rendus disponibles en date du 29 juin à 13 h 45;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° d'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017 sous réserve de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux 2016-2017 adoptés par le Conseil du trésor le 28 juin 2016;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources financières à transmettre le budget 2016-2017 de la CSDM au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) dans la forme prescrite par ces derniers;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières d'informer le Conseil des commissaires à la séance du 31 août prochain du résultat de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux 2016-2017, et, si requis, de présenter un budget amendé.

La commissaire Diane Beudet propose d'ajouter une quatrième proposition :

- « 4° de MANDATER la présidente et la Direction générale pour s'associer à des partenaires afin de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie visant à amener le gouvernement à reconnaître le statut spécial de la CSDM dans l'offre de services éducatifs et à développer des règles de financement particulières et adaptées au statut de la CSDM, notamment pour les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), le transport, l'accueil et la francisation. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Après huit interventions des commissaires sur la proposition principale, la commissaire Diane Beudet propose de clore immédiatement le débat et de mettre aux voix la proposition principale (*Règlement concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal* [R2000-1], article 14 – Question préalable).

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beudet, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent contre.

La proposition de clore immédiatement le débat (question préalable) est donc adoptée à la majorité.

Le vote est alors demandé sur la proposition principale telle qu'elle est modifiée par les commissaires Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beudet, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent contre.

La proposition est adoptée par la majorité des commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017 sous réserve de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux 2016-2017 adoptés par le Conseil du trésor le 28 juin 2016;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources financières à transmettre le budget 2016-2017 de la CSDM au MEES au CGTSIM dans la forme prescrite par ces derniers;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières d'informer le Conseil des commissaires à la séance du 31 août prochain du résultat de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux 2016-2017, et, si requis, de présenter un budget amendé.



4° de MANDATER la présidente et la Direction générale pour s'associer à des partenaires afin de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie visant à amener le gouvernement à reconnaître le statut spécial de la CSDM dans l'offre de services éducatifs et à développer des règles de financement particulières et adaptées au statut de la CSDM, notamment pour les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), le transport, l'accueil et la francisation.

13. Service des ressources matérielles – programmation 2016-2017 – plan directeur d'investissement – version provisoire

Document déposé : Rapport A-33-960 en date du 23 juin 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, chaque année, le plan directeur d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dresse la liste des travaux prioritaires à entreprendre à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT qu'avant d'être soumise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour approbation, la liste des projets d'investissement financés en 2016-2017 par les mesures Maintien des bâtiments (50621) et Résorption du déficit de maintien (50622) doit d'abord être approuvée par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2016-2017, les règles budgétaires connues sont celles qui ont été soumises aux commissions scolaires aux fins de consultation, que les paramètres d'allocation des ressources reçus sont provisoires et que les règles et les paramètres complets et définitifs seront transmis par le MEES prochainement;

CONSIDÉRANT qu'au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec investira des sommes additionnelles pour remettre en état les bâtiments scolaires, construire des gymnases et favoriser le développement durable;

CONSIDÉRANT que le plan directeur évoluera en fonction des paramètres budgétaires complets et des règles d'attribution des allocations supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le plan directeur d'investissement 2016-2021 sera présenté dans son entier peu après la prochaine rentrée scolaire, alors que tous les paramètres budgétaires auront été annoncés par le MEES et qu'ils auront été pris en compte;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 15 de la séance du 26 avril 2016 du comité exécutif, de nombreux projets prioritaires financés en 2016-2017 dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments – qui constituent une partie de la programmation 2016-2017 – ont déjà été approuvés;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPROUVER la version provisoire du plan directeur d'investissement, qui comprend, entre autres, la répartition du budget d'investissement (annexe B) ainsi que les données relatives aux unités préfabriquées (annexe C), aux projets financés par le budget de fonctionnement de la CSDM (annexe F), aux immeubles excédentaires (annexe G) et à la programmation 2016-2017 (annexe H).

Le commissaire Mohamed Maazami propose les modifications suivantes :

- Insérer entre le troisième et le quatrième considérant, le considérant suivant :
  - « CONSIDÉRANT que les règles budgétaires officielles et les paramètres initiaux des commissions scolaires pour l'année 2016-2017 ne sont pas encore transmises de façon finale aux commissions scolaires; »
- Ajouter une deuxième proposition :
  - « 2° de DEMANDER au Service des ressources matérielles de présenter au Conseil des commissaires, à sa séance du 31 août prochain, une programmation finale du plan directeur d'investissement suivant l'analyse des règles budgétaires et paramètres initiaux 2016-2017. »

Ces propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que, chaque année, le plan directeur d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dresse la liste des travaux prioritaires à entreprendre à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT qu'avant d'être soumise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour approbation, la liste des projets d'investissement financés en 2016-2017 par les mesures Maintien des bâtiments (50621) et Résorption du déficit de maintien (50622) doit d'abord être approuvée par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2016-2017, les règles budgétaires connues sont celles qui ont été soumises aux commissions scolaires aux fins de consultation, que les paramètres d'allocation des ressources reçus sont provisoires et que les règles et les paramètres complets et définitifs seront transmis par le MEES prochainement;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires officielles et les paramètres initiaux des commissions scolaires pour l'année 2016-2017 ne sont pas encore transmises de façon finale aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT qu'au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec investira des sommes additionnelles pour remettre en état les bâtiments scolaires, construire des gymnases et favoriser le développement durable;

CONSIDÉRANT que le plan directeur évoluera en fonction des paramètres budgétaires complets et des règles d'attribution des allocations supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le plan directeur d'investissement 2016-2021 sera présenté dans son entier peu après la prochaine rentrée scolaire, alors que tous les paramètres budgétaires auront été annoncés par le MEES et qu'ils auront été pris en compte;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 15 de la séance du 26 avril 2016 du comité exécutif, de nombreux projets prioritaires financés en 2016-2017 dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments – qui constituent une partie de la programmation 2016-2017 – ont déjà été approuvés;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la version provisoire du plan directeur d'investissement, qui comprend, entre autres, la répartition du budget d'investissement (annexe B) ainsi que les données relatives aux unités préfabriquées (annexe C), aux projets financés par le budget de fonctionnement de la CSDM (annexe F), aux immeubles excédentaires (annexe G) et à la programmation 2016-2017 (annexe H);
- 2° de DEMANDER au Service des ressources matérielles de présenter au Conseil des commissaires, à sa séance du 31 août prochain, une programmation finale du plan directeur d'investissement suivant l'analyse des règles budgétaires et paramètres initiaux 2016-2017.

14. Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle 2015-2016

Document déposé : Rapport A-34-2570 en date du 16 juin 2016  
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics introduite par le Conseil du trésor le 1<sup>er</sup> avril 2013;

CONSIDÉRANT que cette directive concerne les contrats d'approvisionnement, les contrats de services et les contrats de travaux de construction réalisés entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est visée par cette directive;

CONSIDÉRANT que l'organisme public visé par cette directive doit transmettre annuellement au Secrétariat du Conseil du trésor une déclaration du dirigeant de l'organisme qui atteste la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements est responsables de faire la publication des contrats sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT que le système de requête TERRA permet aux unités administratives d'informer le Bureau des approvisionnements de tous les contrats qui doivent faire l'objet d'une publication au SEAO;

CONSIDÉRANT que la publication des contrats saisis dans le système TERRA sera terminée à 96 % d'ici le 29 juin et que le Bureau des approvisionnements prévoit finaliser la saisie d'ici la fin du mois de septembre 2016 pour la période visée par la présente reddition de comptes;

CONSIDÉRANT que le Service du secrétariat général a la responsabilité de remplir la fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme, lorsque son autorisation préalable est requise, et que 25 autorisations ont été enregistrées au cours de la période visée par la présente reddition de comptes dans les fiches prévues à cet effet sur le site des Marchés publics du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que la CSDM est responsable d'un regroupement d'organismes publics pour le regroupement d'achats pour la période visée par la présente reddition de comptes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de contrats de 25 000 \$ et plus portant sur une question de nature confidentielle pour la période visée par la présente reddition de comptes;

CONSIDÉRANT que la CSDM ne renonce pas au secret professionnel auprès des professions médicales et juridiques et que par conséquent les contrats de 25 000 \$ et plus visant ces professionnels ne sont pas publiés au SEAO;

CONSIDÉRANT que les contrats totalisant plus de 25 000 \$ pour lesquels aucune renonciation au secret professionnel n'a été obtenue feront l'objet de la présente reddition de comptes;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PROCÉDER à la signature de l'annexe 3 de la déclaration du dirigeant de l'organisme;
- 2° de DÉSIGNER la présidente de la Commission scolaire de Montréal et la secrétaire générale pour la signature de la fiche de déclaration du dirigeant de l'organisme;
- 3° de MANDATER le Service du secrétariat général pour remplir les formulaires électroniques et pour les transmettre, dans les plus brefs délais au Secrétariat du Conseil du trésor.

15. Service du secrétariat général – comité de révision portant sur une décision concernant un élève de la formation générale des jeunes

Document déposé : Rapport A-34-2597 en date du 28 juin 2016  
de Mme Guylaine Dubé et de M<sup>e</sup> Sylvie Gallant  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par les parents de l'élève visé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Émilie Auclair, Diane Beaudet et Mélanie Robinson;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'élève;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

Pour les motifs énoncés ci-dessus, les membres du comité de révision recommandent :

- 1° d'ACCEPTER les recommandations contenues dans le présent rapport.

16. Service du secrétariat général – comité de révision portant sur une décision concernant un élève de la formation générale des jeunes

Document déposé : Rapport A-34-2598 en date du 28 juin 2016  
de Mme Guylaine Dubé et de M<sup>e</sup> Sylvie Gallant  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par les parents de l'élève visé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Chantal Jorg, Diane Beaudet et Mélanie Robinson;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'élève;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

Pour les motifs énoncés ci-dessus, les membres du comité de révision recommandent :

1° d'ACCEPTER les recommandations contenues dans le présent rapport.

17. Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2015-2016

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-21 en date du 31 mai 2016  
de Mme Louise Chenard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'avis PÉ-AVIS-21 transmis par la protectrice de l'élève à la secrétaire générale, directrice du Service du secrétariat général, le 26 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'avis découle de l'enquête menée auprès des personnes concernées par la demande du parent au sujet de l'élève;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ENTÉRINER les recommandations de la protectrice de l'élève.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose les modifications suivantes :

– Ajouter les considérants suivants :

« CONSIDÉRANT l'application de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT l'application des conventions collectives en vigueur à la Commission scolaire de Montréal (CSDM); »

– Modifier la proposition afin qu'elle se lise comme suit :

« 1° de NE PAS RETENIR la recommandation de la protectrice de l'élève;

- 2° de MANDATER la direction en soutien à la gestion des établissements pour examiner la possibilité d'implanter un programme d'anglais intensif dans le quartier centre-sud;
- 3° d'EXAMINER les modes d'admission au programme d'anglais intensif dans les écoles de la CSDM. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT l'avis PÉ-AVIS-21 transmis par la protectrice de l'élève à la secrétaire générale, directrice du Service du secrétariat général, le 26 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'avis découle de l'enquête menée auprès des personnes concernées par la demande du parent au sujet de l'élève;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

CONSIDÉRANT l'application de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT l'application des conventions collectives en vigueur à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de NE PAS RETENIR la recommandation de la protectrice de l'élève;
- 2° de MANDATER la direction en soutien à la gestion des établissements pour examiner la possibilité d'implanter un programme d'anglais intensif dans le quartier centre-sud;
- 3° d'EXAMINER les modes d'admission au programme d'anglais intensif dans les écoles de la CSDM.

18. Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-22 en date du 22 juin 2016  
de Mme Louise Chenard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'avis PÉ-AVIS-22 transmis par la protectrice de l'élève à la secrétaire générale, directrice du Service du secrétariat général, le 22 juin 2016;

CONSIDÉRANT que l'avis découle de l'enquête menée auprès des personnes concernées par la demande du parent au sujet de l'élève;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ENTÉRINER les recommandations de la protectrice de l'élève.

19. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières, article 11 du règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « *exercer, en lieu et place du Conseil des commissaires, en cas de circonstance particulière, tout pouvoir et prendre toute décision que requiert l'intérêt de la CSDM et de faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision* »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 15 juin et le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1745 en date du 14 juin 2016  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER la personne suivante au poste de direction d'établissement précisé à la date spécifiée :

	<b>SECONDAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Marguerite-De Lajemmerais	Leduc, Nadine	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2016



2° de NOMMER les personnes suivantes au poste de direction adjointe des établissements précisés à la date spécifiée :

	<b>SECONDAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Saint-Luc, annexe	Berthiaume, Mylène*	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2016

	<b>SECONDAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Saint-Luc, annexe	Verbeke, France*	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2016

	<b>PRIMAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Léonard-de-Vinci et pavillons	Daigle, Sophie	Du 13 juillet 2016 au 12 juillet 2017

3° de SOUMETTRE les nouvelles nominations (soient celles dont le nom est suivi d'un astérisque) à une période de probation conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* (P2009-2).

- b) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1762 en date du 20 juin 2016  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER la personne suivante au poste de direction d'établissement précisé à la date spécifiée :

	<b>PRIMAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Saint-Gabriel-Lalemant et annexes	Rivière, Marie-Nancy	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2016

2° de NOMMER la personne suivante au poste temporairement vacant de direction adjointe d'établissement précisé à la date spécifiée :

	<b>SECONDAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Lucien-Pagé	Payette, Chantal	Du 15 août 2016 au 11 août 2017

20. Information :

- a) DG-01-312 Direction générale – bilan du projet-pilote visant l'implantation d'un bureau de projets institutionnels

21. Période réservée aux commissaires

a) Proposition d'urgence sur l'adhésion au système d'achats coopératifs du CGTSIM

Au sujet de l'amendement à la proposition d'urgence CC-I-22, qu'il a présentée avec le commissaire Jean-Denis Dufort, sur l'adhésion de la CSDM au système d'achats coopératifs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM), le commissaire Jean-François Gosselin demande à la présidente si, à l'avenir, les commissaires indépendants pourraient recevoir les amendements par écrit aux propositions d'urgence qu'ils déposent, et ce, avant la séance, afin d'avoir le temps d'en prendre connaissance. La présidente assure que cela sera fait.

Le commissaire Jean-Denis Dufort rappelle, quant à lui, le rôle politique du CGTSIM et insiste sur le fait que la CSDM, compte tenu de son importance, devrait y faire preuve de solidarité et de cohésion avec les autres commissions scolaires. Mme Harel Bourdon répond que le Conseil est prêt à collaborer avec les autres commissions scolaires et à étudier les possibilités de se joindre à d'autres achats groupés, mais pas au détriment de la situation financière de la CSDM, qui est déjà précaire.

b) Budget 2016-2017 de la CSDM

Au sujet du rapport A-31-3104-A (Service des ressources financières – budget 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal), des commissaires posent des questions et prennent la parole pour expliquer leur position.

Tout d'abord, des commissaires obtiennent des précisions sur des pistes d'optimisation présentées. Mme Violaine Cousineau s'informe sur les pistes liées au programme de soutien à l'apprentissage du français et au transport scolaire, M. Jean-Denis Dufort pose des questions sur les pistes liées au maintien des bâtiments et au financement du matériel informatique et M. Jean-François Gosselin s'interroge sur les pistes liées aux services de cafétéria.

Par ailleurs, M. Dufort s'inquiète du fait que le budget proposé a été établi en fonction de promesses de financement à venir non chiffrées. Il est alors expliqué par la présidente et la directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle que le document qui doit être adopté est un budget provisoire et qu'à la rentrée, un plan d'investissement mis à jour et plus détaillé en fonction des règles budgétaires sera présenté. Il est de plus précisé que le budget provisoire a été préparé en tenant compte des sommes déjà annoncées et que les sommes supplémentaires qui seront annoncées amèneront de nouveaux projets et une reprogrammation des investissements.

M. Jean-Denis Dufort lit ensuite la déclaration suivante :

*« Je ne vous apprendrai rien, Madame la Présidente, en rappelant que la situation financière difficile dans laquelle est plongée la CSDM depuis plusieurs années est essentiellement causée par un écart important entre le financement reçu et les*

*montants dépensés pour offrir des services dans plusieurs domaines, mais tout particulièrement en ce qui concerne les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi qu'aux élèves de l'accueil.*

*Mais d'où provient ce déséquilibre? Est-ce que les élèves de la CSDM reçoivent trop de services? Est-ce que les services sont simplement mal organisés? Bien sûr qu'on peut toujours trouver à s'améliorer et à "optimiser" pour économiser quelques dollars, mais fondamentalement, comme PwC l'indiquait dans son rapport de vérification en 2012 et comme vous êtes vous-même allé l'expliquer au ministre de l'Éducation en avril dernier, Madame la Présidente, les services aux élèves de la CSDM sont purement et simplement sous-financés. En effet, pour l'exercice financier en cours, la CSDM aura dépensé 35 millions de dollars de plus en services pour ces élèves que ce qu'elle reçoit en subventions.*

*Mais alors, comment en arrive-t-on aujourd'hui à présenter un budget à l'équilibre malgré ce trou de 35 millions? Confronté au refus répété du ministre de financer adéquatement les services aux élèves HDAA et de l'accueil, on se résigne encore une fois, comme on le fait depuis les quatre dernières années, à réduire les services à l'ensemble des élèves de la CSDM : on coupe des directions d'écoles, on réduit l'offre de transport, on déplace des élèves vers d'autres écoles pour fermer des classes, on abolit des programmes, on se désengage de notre mission sociale et on réduit le soutien administratif pourtant essentiel au bon fonctionnement de nos écoles. En bon français, on choisit de déshabiller Pierre pour habiller Jacques... Et encore!*

*Depuis que la CSDM s'est engagée dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire, nous avons puisé de plus en plus, chaque année, dans les budgets de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes afin d'équilibrer le budget. De 13 millions de dollars en 2012-2013, la "contribution à l'équilibre budgétaire" provenant des écoles de la FP et de la FGA sera pour l'année en cours de 24 millions de dollars. Au cours des quatre dernières années, nous avons choisi de priver les élèves de formation professionnelle et de formation générale aux adultes de 67 millions de dollars en services pour compenser le manque à gagner en formation générale des jeunes.*

*Et quelles sont les perspectives d'avenir, Madame la Présidente? Tel que présenté ce soir dans le budget 2016-2017, on prévoit encore aller puiser entre 6 et 11 millions de dollars en FP et un autre 6 millions de dollars en FGA. Allons-nous continuer indéfiniment de siphonner les budgets des écoles de la formation professionnelle et les priver ainsi de la marge de manœuvre dont elles ont besoin pour se développer? Car rappelons à titre d'exemple, Madame la Présidente, que si les élèves de l'EMHM logent dans des installations inadéquates et attendent leur nouvelle école depuis 2012, c'est simplement parce que sa construction doit être financée à même le budget de la FP, mais que leurs budgets sont utilisés pour financer d'autres services de la CSDM.*

*Sachant que les profits de la FGA seront en baisse au cours des prochaines années, vers quelle nouvelle vache à lait allons-nous puiser les millions manquants pour boucler notre budget et rembourser la dette cumulée de la CSDM qui s'élève à près de 100 millions de dollars?*

*On apprenait dans Le Devoir de lundi dernier que les coupes dans les services de francisation se poursuivront pour la prochaine année et que nous avons "réservé" 1,5 million de dollars pour pallier cette coupe. Est-ce que les élèves réguliers feront encore une fois les frais de cette mesure? Ou ceux de la formation aux adultes? De la formation professionnelle? Jusqu'à quel point accepterons-nous de réduire les services pour compenser le désengagement du gouvernement envers les élèves montréalais?*

*La santé financière durable de la CSDM doit passer par des solutions permanentes et équitables pour l'ensemble des élèves qu'elle dessert. En ce sens, la CSDM ne peut tout simplement pas faire l'épargne d'un réinvestissement majeur dans les services aux élèves à défis particuliers et de l'accueil.*

*Je tiens à rappeler aux membres du conseil des commissaires de la CSDM leurs trois responsabilités majeures visant à assurer la réussite des élèves :*

- *Veiller à la qualité des services éducatifs;*
- *Répartir de manière juste et équitable les ressources humaines et financières;*
- *Mobiliser les communautés locales.*

*Considérant que le sous-financement chronique des services aux élèves HDAA et de l'accueil contraint la CSDM à réduire les services à toutes les autres clientèles et ne permet pas de répondre aux attentes de la population qu'elle dessert, j'invite mes collègues à suivre l'exemple des dizaines de conseils d'établissements qui, au cours des dernières semaines, ont refusé d'adopter le budget qui leur était proposé pour signifier clairement au ministre de l'Éducation que nous n'accepterons rien d'autre qu'un réinvestissement à la hauteur des besoins de nos élèves. »*

La présidente prend alors la parole et rappelle que l'année qui commence est la dernière du plan de retour à l'équilibre. Elle explique que les choix faits dans ce contexte tiennent compte des objectifs liés à la réussite des élèves et elle souligne que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) s'apprête à passer d'une phase de redressement à une phase de développement, une étape essentielle. Elle mentionne qu'il faudra développer l'offre de services et réinvestir dans la formation professionnelle.

Mme Harel Bourdon souligne également les efforts considérables déployés par l'ensemble des acteurs de la Commission scolaire qui permettront d'arriver, au 30 juin prochain, à l'équilibre budgétaire et elle signale que la Commission scolaire devra ensuite rembourser sa dette, qui s'élèvera alors à 89 millions de dollars.

Elle précise que la CSDM est déjà en pourparlers avec le ministère pour pouvoir jumeler le remboursement de sa dette avec un réinvestissement dans son offre de services, notamment en formation générale des adultes et en formation professionnelle.

Rappelant que le Conseil des commissaires a déjà adopté près de 80 % du budget de la Commission scolaire avec l'adoption des plans de l'effectif au mois de mai, Mme Harel Bourdon souligne que les choix se sont avérés difficiles, qu'il a fallu se concentrer les services directs aux élèves et réaliser des compressions dans différentes catégories d'emploi.

La présidente assure par ailleurs que le Conseil des commissaires continuera à représenter les réalités montréalaises auprès du gouvernement et à rappeler l'importance d'accorder la priorité à l'éducation. Elle relève à ce sujet que tous les commissaires se sont mobilisés auprès des parents dans le mouvement Je protège mon école publique. Elle dit sentir dans l'opinion publique une reconnaissance de la nécessité de réinvestir dans l'éducation et mentionne les représentations que feront les commissaires dans différents dossiers, comme les services aux élèves à besoins particuliers, le transport scolaire, l'accueil et la francisation.

À son tour, la commissaire Émilie Auclair fait une déclaration, dans laquelle elle convient, avec ses collègues, que le gouvernement n'investit pas assez dans l'école publique québécoise et que les élèves de la CSDM, jeunes et adultes, en subissent les conséquences. Elle rappelle que devant cette situation, les commissaires peuvent soit voter contre le budget pour envoyer un message au gouvernement, soit décider que la CSDM ferait du mieux qu'elle peut, avec le budget dont elle dispose, et continuer la lutte pour convaincre le gouvernement de reconnaître la spécificité de Montréal et augmenter le budget consenti à la CSDM.

Mme Auclair explique que le choix fait par les élus du MÉMO est de faire valoir les besoins de la CSDM, qui vont bien au-delà de ce qui est reconnu par le gouvernement, et d'agir de façon responsable en adoptant le budget proposé et en réduisant ainsi le plus possible les conséquences du sous-financement dans les milieux. Elle rappelle par ailleurs qu'il revient aux élus de fixer les objectifs et les ressources, et aux administrateurs de mettre en œuvre les objectifs fixés avec les ressources dont ils disposent de la manière la plus efficace. Elle souligne enfin qu'elle juge que les commissaires ont obtenu toute l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée. Elle indique en conclusion qu'elle votera pour le budget.

Le commissaire Jean-François Gosselin lit la déclaration suivante :

*« Merci Madame la Présidente,*

*Chers collègues, Monsieur le directeur, membres de l'administration, employés, citoyens,*

*Le Conseil des commissaires va dans quelques instants prendre position sur le budget 2016-2017 de la CSDM. Un budget qui prévoit nous ramener à l'équilibre,*

*un équilibre financier. L'engagement pris envers le gouvernement en 2012-2013 nous demandait de revenir à l'équilibre financier et le budget déposé, s'il est adopté, nous y ramènera.*

*Lors de notre engagement, en 2012-2013, nous avons terminé notre année financière avec un déficit d'environ 32 millions. Mais pour respecter notre engagement, de retrouver l'équilibre budgétaire à la fin de 2016-2017, nous aurons réduit nos dépenses 7,5 % ou 75 millions. Nous avons donc dû en plus de résorber notre déficit de départ, résorber une diminution totale des transferts gouvernementaux de 43 millions.*

*Mais cette réduction des dépenses ne présente que l'impact mesurable puisqu'elles ont été et sont faites alors même que nous constatons, pour ces mêmes années, une hausse des élèves dans nos établissements.*

*Laissez-moi vous donner deux exemples simples pour illustrer ce constat, exemples qui m'ont été donnés au cours des dernières semaines. Dans un premier établissement, il y a 5 ans, on scolarisait 360 élèves. L'an prochain, ils seront 500. Une hausse de 39 % de la population scolaire sans hausse de ressources professionnelles. Dans une autre école, nous avons une hausse de 50 % des élèves à scolariser en cinq ans, toujours avec aucune hausse des services professionnels offerts à ces élèves ou de soutien pour les professeurs. Nous pouvons conclure que les élèves d'il y a cinq ans ont eu plus de service que ceux qui feront leur rentrée en septembre prochain.*

*Mais c'est sans compter les compressions dans les services centraux qui occasionnent un surplus de tâches à notre personnel puisque certains services ont été réduits ou abolis, et que donc, à plusieurs endroits, le personnel demeurant en fonction tente de pallier l'ensemble de cette diminution des services, sans toutefois y arriver, et à fort prix sur leurs conditions de travail.*

*Mais en plus, Madame la Présidente, si nous ajoutons à ces compressions les particularités de notre population, l'effet à long terme sur notre société sera un prix lourd à payer.*

*En effet, la CSDM scolarise 40 % de la population totale des niveaux préscolaire et primaire sur l'île de Montréal, mais sa population représente 51 % de la population défavorisée des commissions scolaires de l'île de Montréal. Pour les élèves issus de ces milieux, la fin de certains services sera plus lourde de conséquences puisqu'ils ne pourront aller chercher ces services dans la sphère privée.*

*Nous avons aussi, à la CSDM, la présence d'écoles-hôpitaux et de points de services régionaux pour les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation (EHDA) qui demandent à la CSDM de scolariser une population avec des particularités comme nulle part ailleurs. Le poids de cette population est plus grand chez nous que dans les autres commissions scolaires, tout comme le poids des élèves dans nos classes d'accueil.*

*Ces particularités, Madame la Présidente, nous demandent plus de ressources pour nous assurer l'équité des chances en éducation. Nous avons besoin de ressources financières additionnelles. Le transfert de ressources expliqué par mon collègue Jean-Denis Dufort entre la formation professionnelle (FP) et la formation générale des adultes (FGA) vers la formation générale des jeunes n'assurent pas l'équité de nos populations envers les autres élèves fréquentant d'autres commissions scolaires québécoises. De plus, nous consacrons annuellement 34 millions de dollars de plus que ce que le ministère nous transfère, pour assurer aux élèves de l'accueil et aux EHDAA une éducation publique de qualité.*

*Et encore, c'est sans compter que comme nous avons des écoles avec des taux d'occupation supérieurs à 100 %, ce qui nous occasionne des coûts additionnels non financés entièrement par le ministère pour accueillir les nouveaux élèves, ajoutant à l'iniquité.*

*Lors du dernier budget provincial et poussé par les parents qui se sont mobilisés depuis plus d'une année, le gouvernement a augmenté ses transferts en éducation publique. Pour la CSDM, il s'agit d'un réinvestissement d'environ 15 millions. Mais souvenons-nous que pas plus tard que l'an dernier, nous avons subi des compressions de plus de 15 millions. Sans parler de la nature de ces nouvelles mesures probantes et innovantes qui sont plus contraignantes et parfois aucunement liées à des considérations terrains.*

*Saviez-vous que selon les données incluses dans le discours sur le budget du gouvernement du Québec, le décrochage scolaire coûte à la société québécoise annuellement près de 2 milliards de dollars? Et saviez-vous que le gouvernement du Québec a transféré 2 milliards dans le fonds des générations lors de son dernier budget! Est-ce à dire que la constitution d'une réserve pour satisfaire les grandes firmes internationales de cotation est plus importante que d'avoir une vision à long terme du développement de notre société québécoise?*

*À la suite des échanges que j'ai eus avec onze conseils d'établissement de ma circonscription scolaire, avec la comparaison de notre population avec les autres commissions scolaires et aux impacts que le manque de ressources financières fait vivre à nos milieux et à nos employés, je voterai contre ce budget aujourd'hui.*

*Cependant, cette position ne doit pas être perçue, et ce, d'aucune manière, comme un désaveu du travail effectué par notre administration et nos employés. Ces derniers ont su travailler avec le cadre qui leur a été donné et se sont assurés d'en faire le meilleur usage possible. Ils ne sont pas la cause des maux qui nous affligent, ils tentent de faire face à la situation du mieux qu'ils le peuvent avec le temps et les moyens dont ils disposent.*

*Depuis plus d'une année, j'ai manifesté avec les parents, le personnel de la CSDM et les citoyens aux abords des écoles pour protéger l'éducation publique. À Saint-Jean-de-Brébeuf, à Sans-Frontières, au Vitrail, à Saint-Ambroise, à l'école de La Petite-Patrie, nous nous sommes tenus bien droits pour défendre l'école publique, pour démontrer son importance dans notre vision d'une société juste et*

*équitable, pour lutter contre son sous-financement... Ma position sur ce budget est aussi pour moi une façon de poursuivre cette implication, une façon de réaffirmer cette importance et de garder cet espoir vivant. »*

c) Programmation 2016-2017 – plan directeur d’investissement

Au sujet du rapport A-33-960 (Service des ressources matérielles – programmation 2016-2017 – plan directeur d’investissement – version provisoire), M. Jean-Denis Dufort rappelle que, dans le passé, le plan directeur d’investissement comportait une section sur les travaux majeurs à venir, qu’il jugeait très utile. Il demande si cette information sera présentée ailleurs. M. Bruno Marchand explique que cette information se trouvera dans le document plus détaillé qui sera présenté au moment où la reprogrammation aura été effectuée compte tenu du complément d’information attendu de Québec, à la rentrée scolaire 2016-2017.

d) Demandes de renouvellement de statut d’école établie aux fins d’un projet particulier

Au sujet des rapports A-11-60 et A-11-61 portant sur les demandes de renouvellement de statut d’école établie aux fins d’un projet particulier des écoles Robert-Gravel et Étoile filante, Mme Violaine Cousineau rappelle que le Conseil des commissaires avait décidé de revoir les processus d’admission des écoles à vocation. Elle souligne l’importance d’avoir, en particulier dans les écoles alternatives, des processus complètement inclusifs. Elle demande donc où en est l’examen des processus.

Mme Harel Bourdon indique que l’examen est en cours, mais qu’il manque de l’information, certaines écoles n’ayant pas fourni tous les renseignements voulus. Elle explique que le comité des admissions regardera le dossier des écoles et que le Service du secrétariat général s’assurera d’avoir reçu tous les dossiers de tous les établissements. Elle précise cependant que l’examen devait se faire en vue des inscriptions pour l’année prochaine, et non des demandes de renouvellement des écoles à statut particulier.

e) Bilan du projet-pilote visant l’implantation d’un bureau de projets institutionnels

Au sujet du rapport d’information DG-01-312 (Direction générale – bilan du projet-pilote visant l’implantation d’un bureau de projets institutionnels), le commissaire Jean-Denis Dufort lit le texte suivant :

*« Très heureux de voir enfin naître officiellement le bureau de projet à la CSDM, je tiens à féliciter l’équipe qui a porté le projet pilote au cours de l’année et je crois que ce sera un élément stratégique pour le développement de notre organisation.*

*Lors des présentations que nous avons eues au cours des trois dernières années sur la mise en place du bureau de projet, il avait toujours été question de mettre en place un “conseil de gestion”, en lien avec les meilleures pratiques, pour assurer la gouvernance du bureau de projet et procéder à la priorisation du portefeuille de projets.*



*Le rapport qui nous est présenté aujourd’hui ne fait pourtant pas mention des travaux du comité de gestion, mais on peut lire en page 2 que “Le projet-pilote a permis de déterminer les besoins de l’organisation et de définir avec plus de précision le mode de gouvernance”.*

*J’aimerais donc savoir, Madame la Présidente, quel mode de gouvernance a été retenu pour le bureau de projet et si le Conseil des commissaires aura la chance de contribuer à la gouvernance du bureau de projet et à la priorisation du portefeuille de projets.*

*De plus, sachant que lors de la séance du 15 juin dernier le Conseil des commissaires adoptait à l’unanimité la résolution CC-M-232 visant à “Faire du projet de construction d’une nouvelle EMHM un projet prioritaire pour la CSDM”, j’aimerais savoir si le bureau de projet sera en mesure d’en appuyer la réalisation dès l’année scolaire 2016-2017. »*

La présidente explique qu’un atelier a réuni des administrateurs et des commissaires sur le traitement de l’information en lien avec les questions de gouvernance politico-administrative sur l’information transmise sur les différents dossiers. Elle assure que les commissaires reviendront assurément sur la question du Bureau de projets et du choix des portefeuilles de projets. Elle mentionne que ce sujet pourra être traité au cours des comités plénières qui sont prévus pour l’année scolaire 2016-2017.

M. Robert Gendron précise que la priorisation des projets n’est pas encore réalisée et que des rencontres sont prévues à la rentrée scolaire pour que la Commission scolaire puisse se doter d’une orientation. Il explique que le document déposé présente la façon dont l’information a été recueillie pour l’ensemble des projets qui pourraient faire l’objet d’un suivi.

f) Vacances d’été

Le commissaire Jean-François Gosselin souligne que les vacances d’été vont commencer. Il souhaite donc à l’ensemble du personnel de la Commission scolaire et à ses collègues commissaires un bon repos. Il tient en outre à remercier toutes les personnes avec lesquelles il a eu le plaisir de travailler au cours de l’année.

## 22. Période réservée à la Direction générale

La présidente annonce qu’elle se joint au directeur général par intérim pour souligner la fin de l’année scolaire et le début des vacances d’été.

M. Robert Gendron lit le texte suivant :

*« La semaine dernière les élèves ont terminé leurs classes et sont partis pour les vacances d’été, les enseignants ont fait de même cette semaine, les directions d’établissement, le personnel des établissements scolaires et des services centraux et les cadres scolaires auront leur tour graduellement tout au cours de l’été.*

*Je désire donc profiter de cette fin d'année scolaire pour rendre hommage à l'ensemble des artisans de tous nos établissements scolaires qui façonnent au quotidien la réussite des élèves qui les fréquentent. Qu'ils soient enseignants, professionnels, soutien technique, administratif ou au service de garde, concierges, direction ou direction adjointe; ces personnes donnent le meilleur d'eux-mêmes chaque jour, se surpassent et n'hésitent pas à ajouter au quotidien ce petit quelque chose qui fait toute la différence. Ces personnes méritent toute notre reconnaissance.*

*Du même souffle, je désire aussi reconnaître l'apport inestimable des personnes qui travaillent dans les services centraux afin de soutenir les établissements. Qu'ils soient soutien administratif, ouvrier, professionnel ou cadres, ces personnes bien qu'elles travaillent trop souvent dans l'ombre méritent, par leur contribution, d'être reconnues comme étant un rouage important dans l'atteinte de la mission éducative de la Commission scolaire de Montréal.*

*Finalement, Madame la Présidente, je tiens à souligner l'excellent travail qui a été accompli cette année dans le cadre de la transformation organisationnelle de la commission scolaire ainsi que les travaux qui permettent ce soir à la CSDM de renouer avec une planification budgétaire à l'équilibre. L'ensemble du personnel de la CSDM, notamment les gestionnaires d'établissement, les gestionnaires de service et mes collègues à la direction générale méritent tout mon respect d'avoir intensément travaillé à faire en sorte que la CSDM réussisse, le plus qu'il est possible, à rallier l'excellence du service aux élèves et aux citoyens à la gestion exemplaire des fonds publics.*

*Permettez-moi, en dernier lieu, de vous remercier Madame la Présidente, vous et l'ensemble du Conseil des commissaires, tout comme votre personnel politique pour tout le soutien, la collaboration et la confiance que vous témoignez au personnel éducatif, technique, professionnel et administratif de la Commission scolaire de Montréal. »*

23. Autres sujets

Aucun sujet n'est soumis à ce point.

La séance est levée à 21 heures.

Secrétariat général – 28 novembre 2016